

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/000169**  
n°de gestion : **1967B00006**  
n°SIREN : **955 512 074 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 29/01/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**LAFONT société par actions simplifiée**

**320 rue Georges Foulc 69400 Villefranche Sur Saone -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal du conseil d'administration du 30/10/2002 (2 exemplaires)**  
**Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 30/10/02 (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.**

6736

2005/169

**LAFONT SA**

Société Anonyme au capital de 3.235.140 euros  
Siège Social : 320. rue Georges Foulc  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE  
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE TARARE

29 Jan 2003

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 30 OCTOBRE 2002**

L'an deux mil deux, le trente octobre,  
à dix heures,

Les actionnaires de la Société LAFONT SA, société anonyme au capital de 3 235 140 euros, divisé en 1.617.570 actions de 2 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration adressée à chacun des actionnaires en date du 14 octobre 2002.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-François BARBIER, préside la séance en l'absence du Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Herman MARSMAN, seul présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Patrice CHAZAL est désigné en qualité de secrétaire.

Le représentant du Cabinet KPMG Audit, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.

- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Puis, le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Willy WILDENBORG, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Démission de Kurt CHRISTIANSEN de ses fonctions d'administrateur,
- Révocation de Jean-François BARBIER de ses fonctions d'administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente le rapport du Conseil d'Administration. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, a été informée qu'à l'issue de la présente assemblée, Monsieur Willy WILDENBORG, démissionnera de l'ensemble des fonctions dont il est titulaire dans la société, à savoir Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

En conséquence, l'Assemblée prend acte de ladite démission et remercie Monsieur WILDENBORG de la compétence et du dévouement qu'il a manifesté dans l'exercice de ses fonctions.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en tant qu'Administrateur

**Monsieur Flemming ENEVOLDSEN,  
né le 11 octobre 1961 à Jerne, Esbjerg,  
Danemark, de nationalité danoise,  
demeurant Noddevangen 3,  
6715 Esbjerg N, Danemark, ,**

en remplacement de Monsieur Willy WILDENBORG, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Flemming ENEVOLDSEN, présent en séance, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'aucune incompatibilité ou interdiction ne lui interdit d'exercer celles-ci.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission de Monsieur Kurt CHRISTIANSEN de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour.

Le nombre d'Administrateurs en fonctions étant égal au minimum légal et statutaire, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

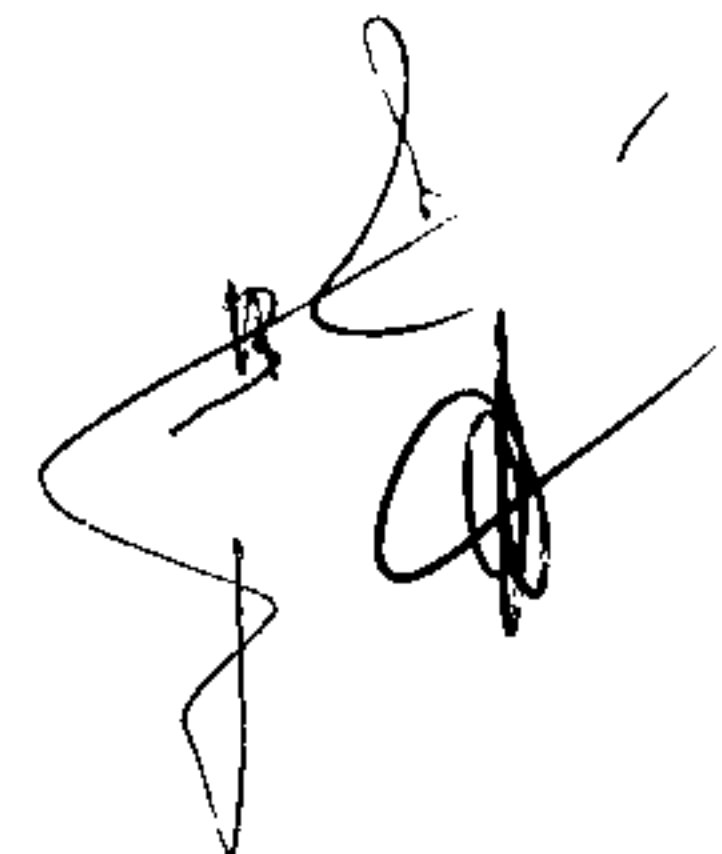
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu ses observations, l'Assemblée Générale décide de prononcer la révocation de Monsieur Jean-François BARBIER de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour.

Le nombre d'Administrateurs en fonctions étant égal au minimum légal et statutaire, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins une voix.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'B' or similar character, located at the bottom right of the page.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

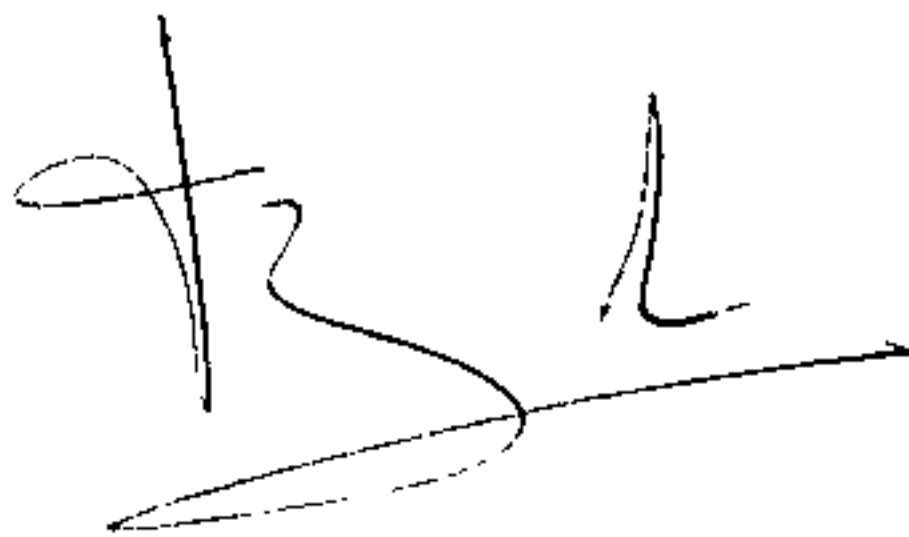
\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

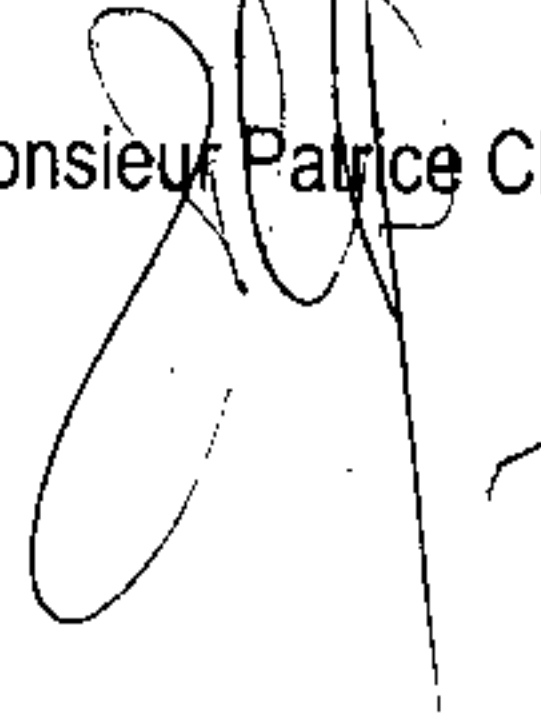
**Le Président de Séance**

Monsieur Jean-François BARBIER



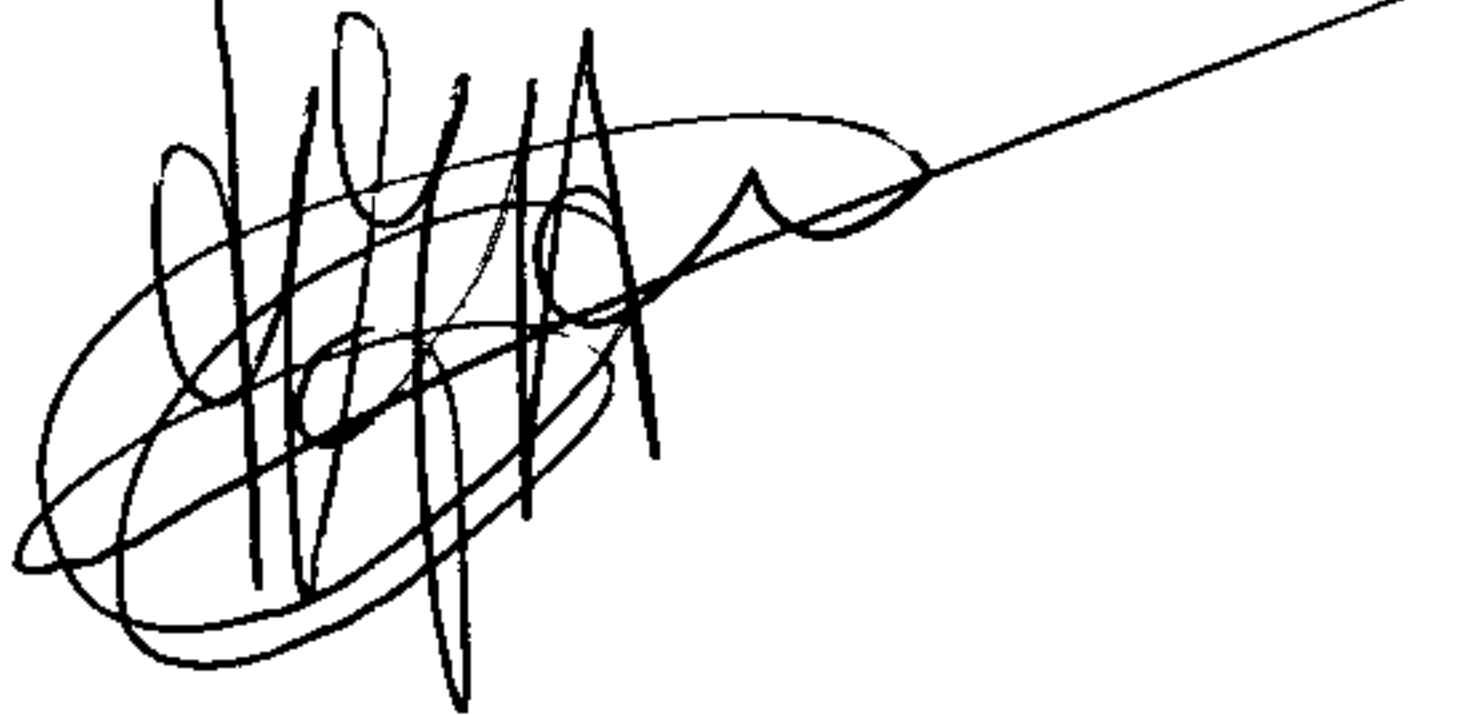
**Le Secrétaire**

Monsieur Patrice CHAZAL



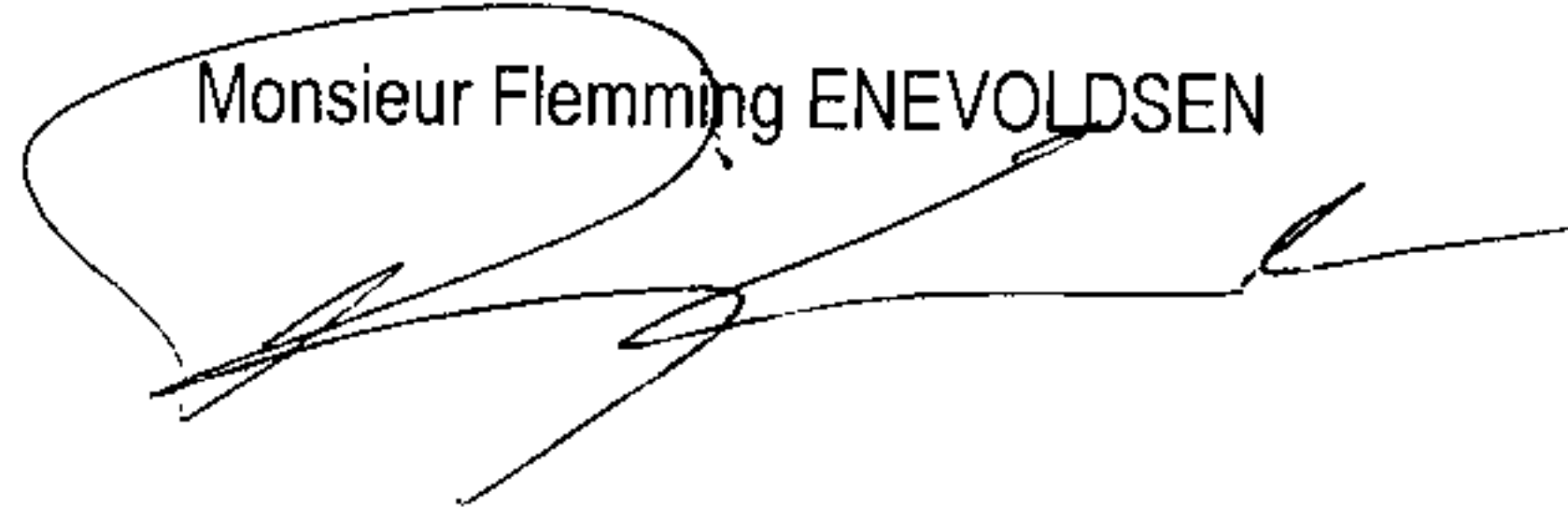
**Le Scrutateur**

Monsieur Herman MARSMAN



**Bon pour acceptation des  
fonctions d'administrateur<sup>1</sup>**

Monsieur Flemming ENEVOLDSEN



<sup>1</sup> Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

**LAFONT SA**  
Société Anonyme au capital de 3.235.140 euros  
Siège social : 320 rue Georges Foulc - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE  
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE TARARE

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 OCTOBRE 2002**

L'an deux mil deux,  
Le trente octobre, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement ce jour,

**SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :**

- Monsieur Patrice CHAZAL,
- Monsieur Herman MARSMAN,
- Monsieur Flemming ENEVOLDSEN,

Administrateurs de la société LAFONT SA, se sont réunis en Conseil, au siège social, à l'effet de procéder à la désignation du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

Les membres du Conseil prient Monsieur Flemming ENEVOLDSEN, l'un des Administrateurs, de présider la réunion jusqu'à la désignation du Président du Conseil d'Administration.

Les représentantes du Comité d'Entreprise, Madame NESMES et Madame GUILLAUD, sont présentes.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Patrice CHAZAL.

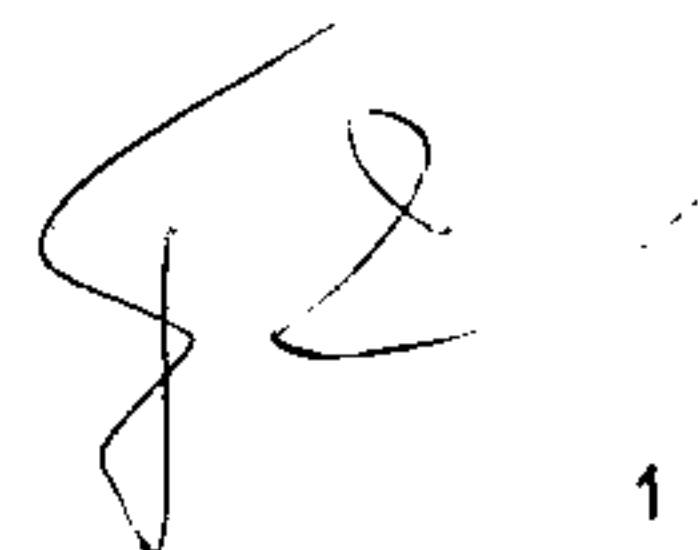
Monsieur Flemming ENEVOLDSEN qui préside la séance constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction. En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis le Conseil délibère comme suit sur les différentes questions figurant à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Nomination du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, fixation de des pouvoirs,
2. Non-reconduction du mandat du Directeur Général Délégué,
3. Pouvoirs pour les formalités.



1

I- **NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL - DUREE DES FONCTIONS**

Le Président rappelle que Monsieur Willy WILDENBORG a démissionné de ses fonctions d'Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter de ce jour.

Avant de procéder à la désignation de son successeur, le Président rappelle à toutes fins utiles aux administrateurs les modalités qui sont désormais applicables à l'organisation de la direction des sociétés anonymes.

Il informe les administrateurs que ceux-ci doivent choisir, conformément aux dispositions statutaires, entre deux modes d'exercice distinct quant à la direction de la société :

- une première possibilité, de type moniste, consiste à confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'Administration,
- une seconde possibilité, de type dualiste, consiste à confier la présidence du conseil d'Administration à une première personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui portera le titre de président du Conseil d'Administration, d'une part, et la direction générale de la société à une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui portera le titre de Directeur Général, d'autre part.

Il rappelle que le choix entre ces deux modalités d'exercice doit être effectué par le Conseil d'Administration qui devra en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions légales et réglementaires.

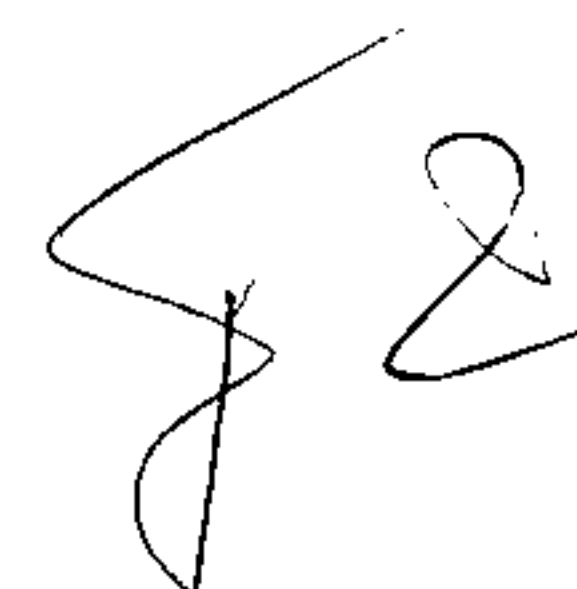
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de ne pas opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

En conséquence, le Conseil décide de nommer

**Monsieur Flemming ENEVOLDSEN,  
né le 11 octobre 1961 à Jerne Esbjerg, DANEMARK,  
de nationalité danoise, demeurant à Noddevangen 3,  
6715 Esbjerg N, Danemark,**

aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et en qualité de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'Administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Flemming ENEVOLDSEN déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.



### **Pouvoirs du Président**

Le Conseil rappelle que, conformément aux dispositions légales, Monsieur Flemming ENEVOLDSEN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration est chargé :

- d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration, d'en faire rapport à l'assemblée et d'exécuter les décisions du conseil ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **Pouvoirs du Directeur Général**

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, Monsieur Flemming ENEVOLDSEN, en sa qualité de Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il peut, en outre, déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

## **II- NON-RECONDUCTION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Lorsque le directeur général cesse ses fonctions, le Directeur Général Délégué conserve ses fonctions et ses attributions en vertu de l'article L225-55 alinéa 2 du Code de Commerce. Ce maintien ne vaut que jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général qui peut proposer au Conseil soit la reconduction du mandat du Directeur Général Délégué en exercice, soit la nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué, soit de décider de ne pas le remplacer.

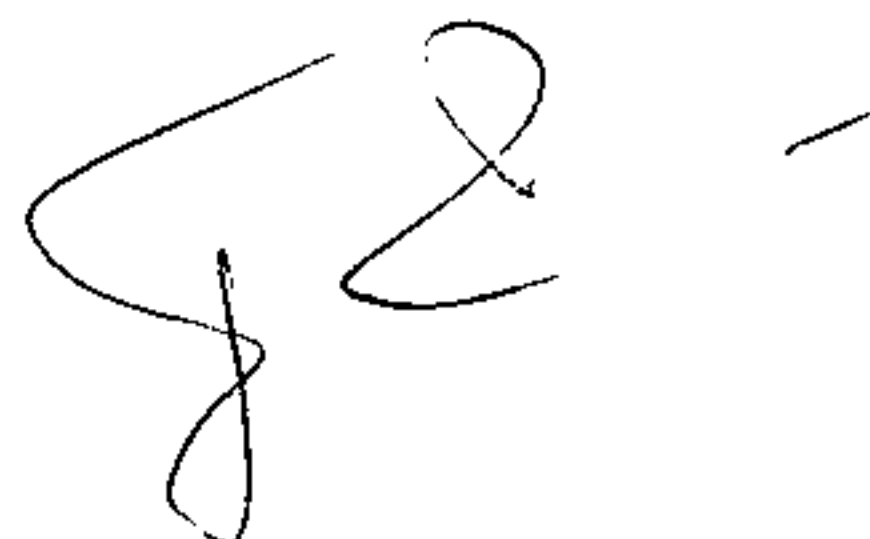
Monsieur Willy WILDENBORG, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et a été remplacé par Monsieur Flemming ENEVOLDSEN dans les dites fonctions.

Ce dernier a alors exprimé le souhait de ne pas être assisté par un Directeur Général Délégué.

En conséquence, conformément à la proposition du nouveau Directeur Général, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de ne pas reconduire le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Jean-François BARBIER et de ne pas le remplacer.

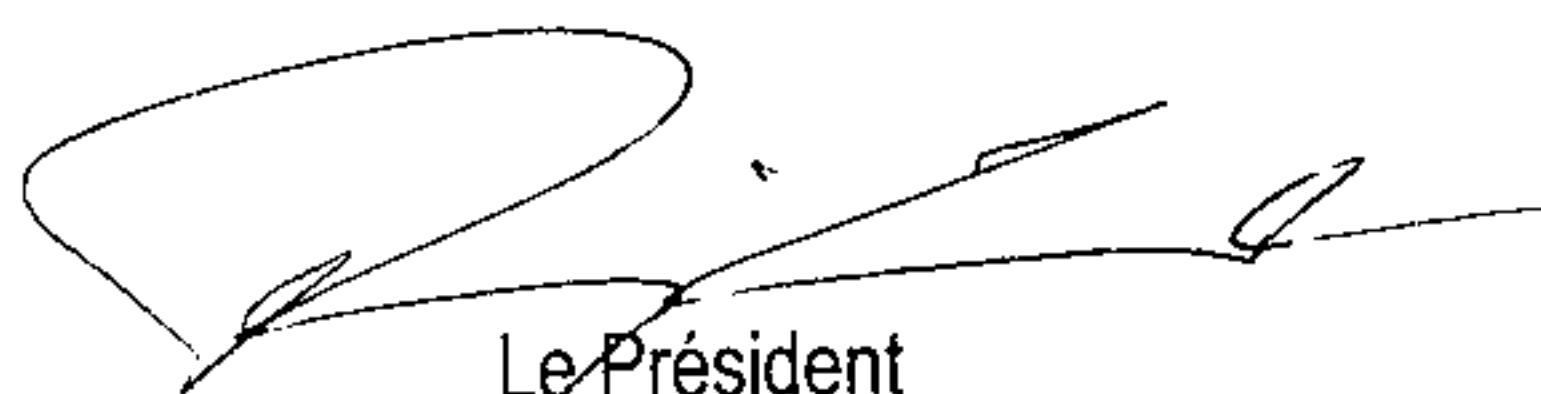
## **III- POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J2' or similar, followed by a horizontal line.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.



Le Président  
**Monsieur Flemming ENEVOLDSEN**

Un Administrateur  
**Monsieur Patrice CHAZAL**



**Monsieur Flemming ENEVOLDSEN**  
*Bon pour acceptation des fonctions  
de Président du Conseil et de Directeur Général*